

# **Compte rendu sommaire du Conseil municipal 02/03/2018**

Convocation du 24/02/2018

Le Vendredi 02 Mars 2018 à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérard CLEMENT, Maire.

Étaient présents : Mmes GOSSART et THIMOND, Mrs CLEMENT, BURET, GUILLAUT, TESSIER, DESVEAUX, LETANG, LOUIS et GOSSART.

Absente excusée : Mme RHODE, pouvoir donné à Mr LOUIS.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance adopté à l'unanimité, il est passé comme suit à l'ordre du jour.

Madame THIMOND est nommée secrétaire de séance

## **1. Approbation des comptes de gestion de la Commune, du CCAS, de l'Assainissement et de la Caisse des Ecoles :**

Le conseil municipal, les membres de la Caisse des Écoles et les membres du CCAS après s'être fait présenté le détail de l'exercice 2017 pour la Commune, la Caisse des Écoles, le CCAS et l'Assainissement déclarent que les comptes de gestion dressés par le Receveur sont conformes et n'appellent ni observation ni réserve de leur part.

## **2. Approbation des comptes administratifs de la Commune, du CCAS, de l'Assainissement et de la Caisse des Ecoles :**

Le conseil municipal, les membres de la Caisse des Écoles et les membres du CCAS après en avoir délibéré, approuvent les comptes administratifs 2017 comme suit :

### **Commune :**

#### **Section Investissement:**

\* Recettes = 88 388.40 €

\* Dépenses = 86 739.17 €

\* Excédent = 1 649.23 €

#### **Section Fonctionnement:**

\* Recettes = 416 778.80 €

\* Dépense = 273 528.81 €

\* Excédent = 143 249.99 €

### **Assainissement :**

#### **Section Investissement:**

\* Recettes = 132 988.79 €

\* Dépenses = 7 756.74 €

\* Excédent = 125 232.05 €

#### **Section Exploitation**

\* Recettes = 29 408.25 €

\* Dépense = 28 426.45 €

\* Excédent = 981.80 €

## **CCAS :**

### **Section Fonctionnement:**

\* Recettes = 4 786.30 €

\* Dépense = 4 629.94 €

\* Excédent = 156.36 €

## **Caisse des Ecoles :**

### **Section Fonctionnement:**

\* Recettes = 56 590.16 €

\* Dépense = 0.00 €

\* Excédent = 56 590.16 €

## **3.Tarifs communaux**

Les membres du Conseil Municipal décident de ne pas changer les tarifs de la Salle des Fêtes ; des photocopies, des concessions de cimetière, de la cantine, pour l'année 2018.

## **4. Affectation du résultat 2017 sur le budget primitif 2018 de la Commune**

Après avoir examiné et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat comme suit:

### **Section Investissement:**

\* Recettes = 88 388.40 €

\* Dépenses = 86 739.17 €

\* Excédent = 1 649.23 €

RAR (Reste à Réaliser) = 184 000 €

### **Section Fonctionnement:**

\* Recettes = 416 778.80 €

\* Dépense = 273 528.81 €

\* Excédent = 143 249.99 € + 56 590.16 € (excédent de fonctionnement de la Caisse des écoles supprimée à compter du 1er Janvier 2018) = 199 840.15 €

Besoin de financement en investissement = 184 000 € (RAR) - 1 649.23 € (excédent investissement) = 182 350.77 €

Affectation en réserves R1068 en investissement = 182 350.77 €

Report en fonctionnement R002 = 17 489.38 €

## **5. Vote des budgets primitifs 2018 de la Commune, de l'Assainissement et du CCAS**

### **Commune :**

#### **Section Investissement:**

Recette: 335 875.00 €

Dépense : 335 875.00 €

#### **Section Fonctionnement:**

Recette: 346 139.38 €

Dépense: 346 139.38 €

### **Assainissement :**

Section Investissement:

Recette: 142 354.05 €

Dépense: 142 354.05 €

Section exploitation:

Recette: 19 222.00 €

Dépense: 19 222.00 €

**CCAS :**

Section Fonctionnement:

Recette: 5 200.00 €

Dépense: 5 200.00 €

**6, Subvention radars pédagogiques**

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Sarthe concernant le projet de radars pédagogiques.

**7. Subvention FSE sur l'espace intergénérationnel**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Fonds Social Européen concernant le projet de création d'un espace intergénérationnel.

**8. Autorisation signature convention CAUE**

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec le CAUE concernant le projet d'aménagement du territoire.

**9. Participation à la protection complémentaire du personnel**

La Conseil Municipal décide de participer à la protection complémentaire du personnel à compter du 1er Janvier 2018 à hauteur de 10€ par mois et par salarié.

**10. Concessions cimetières**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, qu'à compter du 1er Mars 2018 le paiement d'un titre de concession de cimetière sera reversé à 100% à la Commune sur le budget principal de cette dernière.

**11. Convention capture des animaux errants**

*Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du projet de convention entre notre commune et la société Caniroute pour la capture et l'identification des animaux errants ou dangereux sur le territoire communal.*

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la société Caniroute. La tarification se décompose comme suit :

**Capture :**

**Taux d'intervention : soit 20,00 € HT (24,00 € TTC) par tranche de 10 minutes\* d'intervention.**

\*Toute période commencée est due. Le démarrage de la période s'entend de l'arrivée de la Société Caniroute sur le territoire de la commune.

**Frais supplémentaires :**

**–Moins de 50 kilos :**

**Utilisation d'un pistolet hypodermique : 133,00 € HT**

**Par tir supplémentaire : 57,40 € HT**

**–Plus de 50 Kilos :**  
**Utilisation d'un pistolet hypodermique 182,94 € HT**  
**Par tir supplémentaire : 57,40 € HT**

**–Assistance vétérinaire : Il convient d'ajouter aux frais ci-dessus :**  
**Visite vétérinaire (Taux horaire) 75,00 € HT**  
**Visite vétérinaire (Taux horaire majoré\*) 100,00 € HT**  
Forfait anesthésique chien en fonction du poids :

- o 0 - 10 Kg : 22,57 € HT
- o 11 – 20 Kg : 31,77 € HT
- o 21 – 30 Kg : 40,13 € HT
- o > à 30 Kg : 50,16 € HT

- **Forfait kilométrique : 0,70 € HT/km.**

\* Majoration applicable la nuit (de 20h à 8h), les jours fériés et week-end.

## **12. Délibération sur les autorisations d'absences**

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il faut délibérer afin que les agents de la Commune puissent bénéficier des autorisations d'absence en cas d'imprévu.

Après avoir énoncé les différentes autorisations d'absence prévues dans l'avis de Comité Technique du Centre de Gestion de la Sarthe daté du 30 Juin 2015, les conseillers municipaux décident à l'unanimité, d'appliquer les autorisations absences identiques à celles inscrites dans l'avis du CT du 30/06/2015.

## **13. Demande de subventions des associations**

Plusieurs dossiers ont été reçus en Mairie. Le Conseil Municipal décide de voter les subventions lors du prochain Conseil.

## **14. Questions diverses**

\*Analyse de l'eau : Eau de très bonne qualité.

\*Terrain Mr LAUNAY: Le Conseil décide de ne pas donner suite à la proposition.

**La prochaine réunion se tiendra le Jeudi 19 Avril 2018 à 20h30.**